

Mise en oeuvre de la Stratégie continentale pour le développement des indications géographiques en Afrique,

contribution de la FAO

par Sibylle Slattery, FAO - Division de l'alimentation et de la nutrition (ESN)

8 Juillet 2022

La FAO depuis la formalisation du plan d'action pour la mise en oeuvre de la Stratégie s'est appliquée à répondre aux demandes d'appui émanant des acteurs nationaux ou locaux pour un accompagnement à la mise en place d'Indications géographiques (IG), notamment sur les aspects de structuration de la chaîne de valeur et de développement d'un territoire.

J'évoquerai ici deux cas de figure: L'appui apporté

- au Madd¹ de Casamance au Sénégal
- à l'IG Oignon Violet de Galmy au Niger

1 Le Madd de Casamance:



¹ Fruit forestier non ligneux. Cette filière qui, malgré son importance socio-économique (revenus conséquents pour les ménages ruraux, emplois pour les jeunes et les femmes, taxes forestières dont une partie revient aux collectivités territoriales) et environnementale (favorise la préservation des forêts et de l'espèce par les communautés des forêts), sont très peu structurées et soutenues par les politiques publiques, comparées aux filières telles que l'arachide, l'anacarde, etc.

Le Madd (nom scientifique : *Saba senegalensis*), la FAO a commencé à en entendre parler il y a désormais presque 5 ans lorsqu'elle a financé une première étude réalisée à la demande d'une ONG Economie, Territoire, Développement Services intitulée "Etude ex ante de la création d'une IG sur le Madd (*Saba senegalensis*) dans la région naturelle de Casamance".

Cette étude aurait pu rester en l'état, mais elle a servi de point de départ à une démarche IG grâce à un petit noyau d'acteurs extrêmement motivés dont le Directeur de l'ONG ETDS et à la présidente de l'Association de promotion et de défense de l'Indication géographique Madd de Casamance (APPIGMAC).

Je souhaite souligner l'approche participative de la démarche dans la mesure où ce sont des acteurs locaux qui ont su convaincre un petit noyau d'acteurs très motivés, ce qui petit à petit a fait boule de neige.

Grâce à un appui financier très limité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de la FAO ces acteurs ont réussi à créer l'Association pour la protection et la promotion de l'IG Madd de Casamance (APPIGMAC), avec point très important me semble-t-il une représentation de chaque région productrice dans les instances de gouvernance d'APPIGMAC et aussi le souci de représentation des différents acteurs de la filière : les cueilleurs, les transformatrices et les distributeurs.

Le cahier des charges établi grâce à de nombreuses réunions du bureau élargi d'APPIGMAC fut approuvé lors d'une AG extraordinaire en mars 2022. Le dossier doit être adressé au Comité national IG du Sénégal pour examen puis envoi à OAPI pour demande d'enregistrement comme IG.

Cependant, au bout de 3 ans, il est apparu évident que le projet a besoin d'investissements structurants pour notamment la mise en place de centres de conditionnement et de contrôle sur les lieux de cueillette, mais également d'équipements pour expérimenter et modéliser des unités solaires de dépulpage et conservation au froid de la matière première (noyaux/pulpe), pour augmenter les capacités de production des unités de transformation, la facilitation de l'accès à des emballages adaptés, un système d'étiquetage et de traçabilité et la création d'un logo.

Enfin, une réflexion pour l'établissement d'un modèle économique de la filière est nécessaire. C'est là où est intervenu Facilité IG, projet mis en œuvre par le Cirad dont l'objet est de faciliter la mise en œuvre de projets IG dans les pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique.

Suite à l'appel à projet Facilité IG, ETDS a préparé un projet qui été approuvé par Facilité IG. Il est maintenant mis en œuvre avec le partenariat de la FAO et l'OMPI. Un test grandeur nature pour le contrôle et le conditionnement des produits et la commercialisation y compris à Dakar a démarré ce mois de juin. Il permettra de tirer des enseignements pour les discussions sur la construction d'un modèle économique durable, la modélisation de la mise en place d'autres

centres et la poursuite des discussions autour de la mise en place d'un dispositif inclusif de gestion durable de la ressource.

Je terminerai en disant que ce qui à notre sens donne une qualité exceptionnelle au projet sur le Madd de Casamance est qu'il émane de la volonté des acteurs locaux.

2 l'IG Oignon violet de Galmi



Dans ce cas, il s'agit d'un cas de figure très différent puisque c'est au départ l'Etat qui a été moteur pour le développement des IG au Niger.

Cette IG a été enregistrée grâce à l'appui de l'OAPI avec l'établissement d'un cahier des charges et la constitution d'une ODG. Mais tout reste à faire désormais pour sa mise en œuvre.

Le Ministère de l'agriculture et de l'élevage du Niger a demandé à la FAO un appui pour ce faire. La FAO a organisé en 2021 un appui technique à distance en lien avec un animateur local.

L'appui apporté avait pour objet d'identifier les flux actuels de l'OVG à l'export et sur le marché national, les autres oignons présents sur le marché, la variation des prix au long de l'année et de déterminer lesquels de ces acteurs seraient intéressés de se lancer dans cette démarche.

Ensuite, un atelier a été organisé réunissant les acteurs locaux pour confirmer les résultats de ces travaux et approfondir un certain nombre de points.

Il s'est avéré que ces acteurs étaient très intéressés pour se lancer dans l'IG OVG.

Finalement, un projet a aussi été accepté par Facilité IG soumis par le Ministère de l'agriculture, et l'Agence Nationale de La Propriété Industrielle et de la Promotion de l'Innovation (AN2PI), Structure Nationale de Liaison avec l'OAPI. Ce projet est parrainé par FAO et OAPI.

Le projet démarrera dans les prochains mois mais là tout l'enjeu sera de passer d'une volonté politique à un projet approprié par les acteurs locaux. Un test sera fait dans un comptoir pour le contrôle, le conditionnement et l'expédition de l'IG OVG vers des marchés à l'export et possiblement sur un marché de niche national.

Dans ce cas, je dirai que ce type de projet doit à ce stade être approprié par les acteurs car cela ne peut être qu'eux les utilisateurs qui peuvent prendre collectivement les bonnes décisions de gouvernance.

Je vous remercie.

Adresse du site sur les Indications géographiques de la FAO :

<https://www.fao.org/geographical-indications/fr>